



V/Réf. :

N/Réf. : Capella / SGE 24-9of658d9  
GEDEQ 2024-2424

PDL CHATILLON SUR CHALARONNE

Interlocuteur/trice :

Objet : interruption d'alimentation de l'électricité

MAIRIE

CHATILLON SUR CHALARONNE

01400 CHATILLON-SUR-CHALARONNE

Le 06.06.2024, à Lyon

Par votre demande du 21.05.2024, vous nous signalez que vos administrés subissent des perturbations de leur fourniture d'électricité sur le mois de mai 2024.

L'analyse des événements survenus sur plusieurs semaines confirme plusieurs défauts fugitifs sur le mois de mai 2024.

La commune de Chatillon sur Chalaronne est alimenté par trois départs Haute Tension, le premier départ de 9.16 kms de ligne aérienne a été élagué en 2021, le second de 31.71 kms de ligne aérienne a été élagué en 2020 et le troisième est totalement souterrain.

Les lignes électriques Haute Tension (HTA) qui vous alimentent sont de type aériennes ou mixtes. Elles sont davantage soumises aux conditions météorologiques, atmosphériques et environnementales : orages, vent violent, givre, projections de branches ou chutes d'arbres, oiseaux, ainsi qu'aux activités des tiers. Ces aléas peuvent être à l'origine de défauts.

A l'apparition d'un défaut, afin d'éviter une coupure définitive préjudiciable à la qualité de desserte de l'énergie électrique, le système automatique de protection interrompt le courant une fraction de seconde (300 ms) sur la ligne en défaut. Cette première coupure peut être suivie d'une ou deux interruptions de 15 s, puis d'une coupure définitive si le défaut n'a toujours pas été éliminé. Ce dispositif a pour fonction de protéger les personnes, les installations de distribution électrique et celles des clients.

Le fonctionnement de ces automatismes est conforme aux directives d'exploitation imposées par le Ministère de l'industrie.

Nous vous prions d'accepter toutes nos excuses et mesurons les désagréments que vous subissez. Conformément à nos engagements contractuels, Enedis a mis en œuvre tous les moyens pour assurer et rétablir au plus vite l'alimentation en électricité de votre secteur.

De plus, nous enregistrons également des perturbations sur le réseau de transport électrique RTE, les 01, 02, 06, 18, 19 et 20 Mai 2024 impactant le poste régional alimentant votre commune parmi les 24 communes qu'il alimente représentant 10 027 clients.

La responsabilité d'Enedis n'étant pas engagée pour ces événements indépendants de notre volonté.

Souhaitant que ces dispositions soient de nature à vous satisfaire, je vous prie d'agréer, l'expression de mes sincères salutations.

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les unités à sociétés. Elle réalise les raccordements, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

La satisfaction de nos clients est au cœur de notre mission de service public et nous mettons tout en œuvre pour répondre à vos attentes

Si vous n'êtes pas satisfait de la réponse apportée à votre réclamation, vous pouvez en demander le réexamen en vous adressant à

Direction Régionale Sillon Rhodanien - Ecoute Clients - 288 Rue Duguesclin - 69003 LYON Tél. : +33 (0)9 69 32 18 55 - enedis.fr

Vous pouvez aussi vous adresser au médiateur national de l'énergie - Libre réponse n° 59252, 75443 PARIS CEDEX 09 - www.energie.mediateur.fr

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en écrivant à l'adresse ci-dessus